

# REGLEMENTATION

## Matériel sous pression

# Attention Nouvelles Dispositions

## Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018

### Blocs de plongée:

- Inspection tous les ans et requalification tous les 2 ans (pas de changement)
- ***Bloc de plongée Régime TIV:***
  - Inspection tous les ans et requalification tous les **6 ans**

# Attention Nouvelles Dispositions

## Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018

### Blocs Tampons

- Pour les *anciennes installations* (et les filtres des compresseurs de volume > 1L) : **Inspection visuelle tous les 40 mois pour les équipements déjà en fonction et requalification toujours tous les 10 ans** (Idem arrêté du 15 mars 2000).
- *Mais pour les nouvelles installations* : La *première inspection* se fait au bout de **3 ans** (sauf pour les installations ayant fait l'objet d'un contrôle de mise en service), ensuite tous les **4 ans**, et requalification tous les **10 ans**.

# Application TIV (pour info)



## Application TiV

Bienvenue sur l'application de suivi des inspections visuelles de la FFESSM

A chacun son accès !

En cliquant ci-dessous et en saisissant leurs identifiants et mot de passe tel que demandé, les licenciés accèdent aux informations sur leur(s) Bloc(s), les clubs et SCA gèrent leur parc de Blocs et leur(s) TiV, les TiV gèrent leurs inspections visuelles, les CTR gèrent les formations de TiV et leur statut, la CTN gère les formations de formateurs et l'ensemble du dispositif.



<https://tiv.ffessm.fr>